

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER, EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

**Arrêté du 21 septembre 2010 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2007 modifié relatif aux titres de navigation des bâtiments et établissements flottants naviguant ou stationnant sur les eaux intérieures**

NOR : DEVT1023108A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu la directive 2006/87/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 établissant les prescriptions techniques des bateaux de la navigation intérieure et abrogeant la directive 82/714/CEE du Conseil, modifiée par la directive 2006/137/CE du 18 décembre 2006 ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2007 modifié relatif aux titres de navigation des bâtiments et établissements flottants naviguant ou stationnant sur les eaux intérieures ;

Sur la proposition du directeur général des infrastructures, des transports et de la mer,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'annexe 3 de l'arrêté du 21 décembre 2007 susvisé est remplacée par l'annexe 1 du présent arrêté.

**Art. 2.** – Le directeur des services de transport est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 septembre 2010.

Pour le ministre et par délégation :

*L'adjoint au directeur  
des services de transport,*  
X. PIECHACZYK

ANNEXE 1

MODÈLE DE CERTIFICAT DE BATEAU

Certificat n°

Page 1

CERTIFICAT DE BATEAU

délivré sur la base du décret n° 2007-1168 du 2 août 2007 modifié



- 1. Nom du bâtiment : .....
- 2. Type de bâtiment : .....
- 3. Numéro européen unique d'identification ou numéro d'identification français : .....
- 4. Nom et adresse du propriétaire : .....  
.....  
Nom et adresse de l'exploitant : .....  
.....
- 5. Lieu et numéro d'immatriculation : .....
- 6. Année de construction : .....
- 7. Nom et lieu du chantier initial : .....
- 8. Le présent certificat remplace le titre de navigation n° .....  
délivré le ..... par .....
- 9. La validité du présent certificat expire le .....
- 10. Délivré à ....., le .....

Cachet

Autorité compétente

Signature

11. Le bâtiment désigné dans le présent certificat :

- après visite de la commission de visite effectuée le .....
- sur le vu de l'/des attestation(s) délivrée(s) par l'organisme de contrôle .....
- ..... le .....

est reconnu apte à naviguer sur les voies suivantes en France : .....

.....

.....

12. CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU BÂTIMENT

Longueur hors tout (m) : .....

Largeur hors tout (m) : .....

Port en lourd (t)/Déplacement (m3) : .....

Franc-bord (cm) : .....

Tirant d'eau hors tout (m) : .....

Matériaux de la coque : .....

Certificat de jaugeage n° ..... du .....

du bureau de jaugeage de : .....

13. MOTORISATION

Puissance totale de la propulsion principale (KW) : .....

Nombre de moteurs de la propulsion principale : .....

Observations : .....

.....

.....

.....

14. PERSONNES AUTORISÉES A BORD

Nombre maximal de personnes à bord : ..... dont passagers : .....

Équipage minimal : .....

.....

15. MOYENS DE SAUVETAGE

Nombre de gilets de sauvetage individuels pour le personnel de bord et l'équipage : .....

Nombre de gilets de sauvetage individuels pour les passagers : .....

Moyens de sauvetage collectifs pouvant accueillir ..... personnes

Nombre de bouées de sauvetage : .... , dont avec lumière : .... , avec ligne flottante : ....

Commentaires : .....

.....

.....

.....

16. MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Nombre d'extincteurs portatifs : .....

Nombre d'installations d'extinction d'incendie fixées à demeure, pour la protection des logements : ..... , pour la protection des salles de machines : .....

Nombre	Type	Emplacement
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

17. INSTALLATIONS D'ASSÈCHEMENT

Nombre de pompes d'assèchement : ..... , dont motorisées : .....

Capacité totale (l/min) : ..... , dont motorisées (l/min) : .....

18. AUTRES GRÉEMENTS

.....

.....

19. REMARQUES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Certificat n°

Page 4

20. PROLONGATION/RENOUVELLEMENT DE LA VALIDITÉ DU CERTIFICAT

- après visite de la commission de visite effectuée le : .....

- sur le vu de l'/des attestation(s) délivrée(s) par l'/les organismes de contrôle .....

..... le : .....

La durée de validité du certificat n° : .....

est prolongée/renouvelée jusqu'au : .....

Lieu

Date

Autorité compétente

Cachet

Signature

20. PROLONGATION/RENOUVELLEMENT DE LA VALIDITE DU CERTIFICAT

- après visite de la commission de visite effectuée le : .....

- sur le vu de l'/des attestation(s) délivrée(s) par l'/les organismes de contrôle .....

..... le : .....

La durée de validité du certificat n° : .....

est prolongée/renouvelée jusqu'au : .....

Lieu

Date

Autorité compétente

Cachet

Signature

## 21. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le bâtiment ne peut être utilisé pour la navigation en vertu du présent certificat que tant qu'il se trouve dans l'état qui y est décrit et dans la mesure où les visites à sec obligatoires sont effectuées.

En cas de modification ou réparation importante, il doit être soumis avant tout nouveau déplacement à une visite d'une commission de visite. Le propriétaire, ou son représentant, doit porter tout changement de devise, de propriété, tout rejaugage ainsi que tout changement de numéro d'immatriculation à la connaissance d'une autorité compétente en vue de sa modification.

La demande de renouvellement d'un certificat de bateau doit être effectuée 3 mois avant la fin de validité du certificat en cours.